



Assemblée générale – 16 octobre 2010 – Lycée Fermat, Toulouse

Motion 1

La rentrée 2010 : « Ce n'est pas nous qui le disons... »

Les conditions d'enseignement continuent année après année de se dégrader, à tel point que l'IGAENR a publié sur la situation générale un rapport particulièrement alarmant, qui a été superbement ignoré par M. Chatel dans sa conférence de rentrée et dont nous livrerons quelques échantillons en fin de déclaration.

Le ministère poursuit la politique de suppression de postes tous azimuts, alors même que le nombre d'élèves augmente (+ 20 000). Ces derniers, de plus en plus nombreux par classe, ne pourront donc pas bénéficier d'un accompagnement personnalisé réel et efficace. De plus en plus, ils auront en face d'eux des professeurs titulaires partagés entre plusieurs établissements et des professeurs stagiaires trop insuffisamment formés et occupés à temps (archi)plein. D'ailleurs, dans les académies, il n'y a plus de crédits pour la formation continue des titulaires, et il ne reste que la portion qu'on a peine à nommer « congrue » pour les stagiaires... Les suppléances sont difficiles, voire impossibles dans bien des matières depuis le mois de septembre. Des emplois précaires de type C.U.I. sont eux-mêmes supprimés, faute de crédits suffisants, avec pour conséquence des services fragilisés dans les établissements (secrétariat, vie scolaire, assistance aux enfants handicapés).

Les professeurs vivent de plus en plus difficilement cette dégradation, harassés qu'ils sont aussi par l'alourdissement de leurs tâches : introduction de l'enseignement transdisciplinaire d'Histoire des arts avec son évaluation dans le cadre du D.N.B., évaluation du socle commun s'ajoutant à celui du B2i et du niveau A2 en LV, entretiens individuels avec les élèves et suivi de leur P.D.M.F. dans le cadre de l'orientation pour les P.P. de 3^{ème}, suivi des élèves qui bénéficient de P.A.I., de P.P.R.E., du dispositif d'atelier-relais, etc., présence à des réunions toujours plus nombreuses à toute heure ...

La litanie pourrait continuer *ad nauseam*...

Le résultat est là : le service public d'éducation périclite, asphyxié, exsangue du fait même de la politique de l'État qui devrait pourtant le préserver et le fortifier.

L'ARTELA en appelle à la responsabilité devant l'Histoire du président de la République et de son gouvernement, qui doivent entendre les critiques et les vives réserves des services internes, des professeurs, des personnels administratifs, des parents et des élèves.

Rapport de l'IGAENR, florilège :

Dans le second degré :

« Davantage de postes partagés, difficultés de remplacement, augmentation des heures supplémentaires (on atteint 10%) venant buter sur la limite possible pour les professeurs, recours accru aux contractuels »

« Décalage entre [l]es constats [de contacts décevants avec les retraités] et le souhait du ministère de recourir aux vacataires pour assurer les remplacements, prévu par les *mesures d'efficacité du schéma d'emplois 2011-2013* »

Les effectifs :

« Faute de faire des économies sur l'offre de formation, la pression budgétaire oblige à faire des économies sur d'autres leviers : le nombre d'élèves par classe [...] dans les collèges, la gestion des personnels dans et hors les classes. »

Dans les inspections académiques et les rectorats :

« Les suppressions d'emplois affectent surtout les services départementaux », « des menaces sur les petites inspections académiques » pose[n]t la question « de la qualité du service public »

« [L]es personnels administratifs sont sous tension, dans un rouage essentiel »

« De gros risques financiers pèsent sur les crédits de fonctionnements, insuffisants pour terminer l'année civile. »

« Les BOP (budgets opérationnels de programme) sont dans le rouge » ; on doit constater « l'insuffisance de financement chronique pour l'évolution des salaires, des cotisations sociales et des indemnités de chômage qui atteint des dizaines de millions d'euros »

Le remplacement :

« La baisse des moyens de formation [...] va dégrader [le] remplacement, alors que la situation est déjà difficile. [...] Il est vraisemblable que ce choix budgétaire est partiellement insincère et coûteux, [...] le recrutement de vacataires creusant un peu plus les déficits de masse salariale. »

La formation :

« Insuffisance manifeste de moyens pour financer la formation des nouveaux stagiaires »

« On peut se demander pourquoi la charge de la formation initiale des stagiaires a été transférée vers les rectorats sans transfert concomitant des emplois d'administratifs et crédits précédemment alloués aux IUFM pour cette mission »

« Les autorités académiques s'approprient à annuler de nombreux stages de formation continue faute de pouvoir payer les déplacements et les formateurs »

« La bonne volonté suffit-elle dans l'accompagnement des débutants ? Quelqu'un est-il chargé de vérifier la qualité et l'efficacité de ce travail, d'agir en cas de défaillance ? »

« L'animation n'est pas une solution magique à tous les problèmes de formation »

Conclusion du rapport :

« L'administration centrale doit veiller à éviter deux écueils, d'une part celui de la multiplication d'injonctions dominées par le court terme et présentant une cohérence d'ensemble trop souvent difficilement perceptible, d'autre part celui d'une absence de suivi et de régulation des pratiques académiques, propres à laisser se développer des disparités si fortes qu'elles portent atteinte aux exigences de cohérence éducative à l'échelon national ».

Motion 2 : les remplacements et les professeurs en zone de remplacement

L'ARTELA déplore une nouvelle fois les difficultés, sinon l'impossibilité de remplacements en Lettres classiques, dès la rentrée, dans plusieurs départements de l'académie, même en Haute-Garonne.

Elle dénonce le recours aux rares TZR de Lettres classiques pour des suppléances sur les seuls services de langues anciennes et non sur les postes de Lettres classiques. Une telle pratique fragmente les services des professeurs remplaçants et gêne considérablement les administrations des établissements où sont affectés en suppléance deux professeurs (un pour le Latin/Grec et un pour le Français).

Plus largement, elle s'indigne des conditions d'exercice de nombreux TZR qui sont en temps partagé dans deux, ou même trois établissements, et de celles de professeurs titulaires en poste fixe qui se trouvent en complément de service dans un autre établissement (voire deux...) que celui dans lequel ils sont nommés. Cet émiettement des services ne peut qu'être préjudiciable à l'ensemble de la collectivité, à la qualité de l'enseignement, du suivi des élèves, de l'investissement des professeurs dans les projets d'établissement, et ne peut que nuire à la santé des personnels.

Motion 3 : les manuels scolaires conformes aux nouveaux programmes

L'ARTELA constate que les programmes de toutes les matières changent au collège en quelques années et que, dans le même temps, les dotations pour le renouvellement des manuels baissent toujours davantage. Elle dénonce cette situation, comme celle que connaissent cette année les professeurs et lycéens de Seconde qui ne disposaient pas à la rentrée de manuels ou pour qui les programmes restaient d'un flou bien peu artistique (dans l'enseignement d'exploration « Littérature et Société » par exemple...).

Motion 4 : l'enseignement du Latin et du Grec dans le secondaire

L'ARTELA s'inquiète de la mise en concurrence de plus en plus fréquente par les chefs d'établissements des langues anciennes (options) avec la langue européenne, le système « bilangue » ou tout autre dispositif. Elle rappelle que l' « autonomie respecte les programmes », comme le spécifiait la circulaire de rentrée 2005.

Dans le souci d'une progression des apprentissages et des approfondissements, les enseignements disciplinaires doivent être privilégiés par rapport aux dispositifs interdisciplinaires ou non. Les modalités locales de l'autonomie doivent passer après la garantie des grilles disciplinaires et horaires fixées par les BO nationaux, et leur application doit être strictement encadrée par un dispositif national : priorité et hiérarchie des matières, respect des instructions officielles. L'ARTELA demande donc au ministère d'imposer aux recteurs de respecter les textes officiels (continuité de l'enseignement du latin au collège, cas des sections « bilangue » compatibles avec une langue ancienne) et de ne pas opposer la gestion des rythmes du temps scolaire aux enseignements. Administrativement, les activités complémentaires ou transitoires ne doivent en aucun cas remplacer les enseignements dispensés sur l'ensemble de la scolarité et sanctionnés dans toutes les séries du baccalauréat.

Au lycée et dans la nouvelle classe de seconde enfin, l'ARTELA s'inquiète des effets sur les langues anciennes de la réforme introduisant de nouveaux enseignements dits d' « exploration » et la possibilité « théorique » de suivre un enseignement de langue ancienne au titre d'enseignement d'exploration alors que n'existait jusqu'alors que l'option. Elle demande que les académies procèdent à une évaluation précise (effectifs, modalités d'enseignement du latin et du grec dans les établissements, etc.).

Motion 5 : la formation des maîtres

L'ARTELA proteste contre les stages en responsabilité imposés aux candidats au CAPES dans les sept mois (de novembre à juin) qui séparent désormais l'écrit et l'oral. Elle juge abusive l'utilisation comme enseignants de candidats dont on n'a pas évalué les connaissances, qui ont reçu une formation pédagogique insuffisante et qui, pour certains, n'obtiendront pas le concours.

L'ARTELA réaffirme son attachement aux concours nationaux comme mode de recrutement des enseignants et demande le rétablissement d'une véritable année de stage après la réussite au concours.